

Objet : Budget Primitif annexe Bowling 2022**EXPOSÉ**

Le Conseil Municipal, par délibération du 19 février 2003, a décidé de créer un budget annexe pour l'exploitation d'un complexe de jeux de bowling, considérant que l'exploitation de ce complexe constitue, de par sa nature, son fonctionnement et son mode de financement, un service public à caractère industriel et commercial.

Il vous est proposé d'adopter le Budget Primitif 2022 du service « Bowling » de la Ville qui intègre les résultats reportés 2021 et s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
• Section de fonctionnement	50 000.00 €	50 000.00 €
• Section d'investissement	82 725.57 €	82 725.57 €

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter le Budget Primitif 2022 du service « Bowling ».

Les propositions sont adoptées par 32 voix

Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 6 avril 2022



Le Maire
[Signature]
Alain HUNAUULT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220412-14-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-04-2022

Publication le : 12-04-2022

Le Maire,
Alain HUNAUULT



[Signature]